



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE RÉGIONAL

Les autres documents de planification régionaux ou supra-régionaux :
SRCE, SDAGE, PGRI, PDMIF

Rencontre TEDDIF & Planif'Territoires IDF du 21 novembre 2025
Sarah LIMMACHER et Stéphane TARTINVILLE

Adopté le 21 octobre 2013

Référentiel du
Schéma régional de cohérence écologique en Île-de-France

<https://refsrce.arb-idf.fr/>

Objet principal : préserver les continuités écologiques, au travers du maintien de leur fonctionnalité, ainsi que de leur remise en bon état.

-> réservoirs de biodiversité, corridors, obstacles et points de fragilité

Révision en cours

→ Ateliers de concertation prévus en 2026 : ateliers cartographiques territorialisés puis ateliers thématiques

Enjeux de la révision

- mise à jour des données cartographiques
- priorisation des actions stratégiques
- intégration de la trame noire
- facilitation de la prise en main et de la déclinaison dans les documents d'urbanisme locaux

Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 du bassin Seine- Normandie

Date d'approbation

→ Approuvé le 03/03/2022 par arrêté du préfet coordonnateur de bassin.

PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION

Enjeux

→ Gérer les risques d'inondation à l'échelle de grands bassins hydrographiques.
→ Définir des orientations stratégiques pour une durée de 5 ans.

Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 du bassin Seine- Normandie



Objectifs à destination des DU	Dispositions
Évaluer et réduire la vulnérabilité aux inondations	Intégrer un diagnostic de vulnérabilité aux inondations dans les SCoT ou les PLUi en l'absence de SCoT, sur l'ensemble du bassin avec une priorité sur les TRI
Planifier un aménagement résilient du territoire aux inondations	<p>Protéger les zones humides et les zones d'expansion de crues</p> <p>Encadrer l'urbanisation en zone inondable</p>
Planifier un aménagement du territoire tenant compte de la gestion des eaux pluviales	<p>Gérer les eaux pluviales le plus en amont possible et définir des objectifs adaptés retranscrits dans les PLU(i)</p> <p>Prendre en compte tous les types d'événements pluvieux et retranscrire ces principes dans les SCoT et PLU(i)</p>
	Prendre en compte les eaux pluviales dans les projets d'aménagement pour assurer l'infiltration et le stockage des eaux pluviales sur l'emprise du projet

<https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/documents-de-mise-en-oeuvre-du-pgri-2022-2027-a4774.html>



Date d'approbation

→ Approuvé le 23/03/2022 par arrêté du préfet coordonnateur de bassin.

Préparation du cycle 2028-2033 en cours, consultation de novembre 2026 à mai 2027

Enjeux

- amélioration de l'**hydromorphologie** (rivières et zones humides), qui constitue le premier risque de dégradation de la qualité des cours d'eau ;
- diminution des **pollutions diffuses** (majoritairement nitrates et pesticides), qui constituent le deuxième facteur de dégradation, et en particulier la protection des aires d'alimentation de captages d'eau potable ;
- diminution des **rejets de polluants ponctuels** issus des stations d'épuration et des activités humaines avec en particulier la gestion du temps de pluie, qui reste un enjeu important ;
- mieux anticiper des **déséquilibres quantitatifs**, qu'il s'agisse des sécheresses ou des inondations.

Principaux messages à l'attention des documents d'urbanisme

VÉGÉTALISER LA VILLE FACE AU CHANGEMENT



Réduire l'imperméabilisation des sols pour permettre aux eaux de pluie de s'infiltrer où elles tombent plutôt que de ruisseler

Densifier au préalable des zones déjà urbanisées, utiliser des terrains situés en zone déjà desservie par les réseaux publics, et compenser les nouvelles imperméabilisations en désimperméabilisant d'autres surfaces du territoire (jardins de pluie, noues...)

PROTÉGER / RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES ET LE LIT MAJEUR DES COURS D'EAU POUR UNE MEILLEURE RÉSILIENCE LOCALE



Compléter les inventaires de zones humides dans les secteurs à enjeux (secteurs à dominante humide où des projets sont susceptibles de se développer), **cartographier les zones humides et les protéger par des règles adaptées**, complémentaires aux règles des SAGE

MIEUX PROTÉGER LES CAPTAGES DESTINÉS À L'EAU POTABLE



Inscrire les règles **favorisant des usages du sol compatibles avec la qualité de l'eau**, comme la préservation des espaces naturels ou des haies